



4. Les premières évaluations

Paul-Émile Gingras

Consultant-chercheur en éducation

Les trois premiers articles de cette chronique ont rappelé le cheminement du Québec « vers la réforme scolaire », « l'euphorie des bâtisseurs » de l'enseignement collégial et « les années conflictuelles » qu'a dû vivre le cégep naissant¹. La réforme répondait à des besoins incontournables de démocratisation de l'enseignement et de rationalisation des structures scolaires. Le nouveau collège a été conçu et bâti avec clairvoyance et générosité. Mais le cégep est né à l'heure où, par tout l'Occident, l'école était mise en procès, à l'heure aussi où le Québec s'engageait dans la révolution tranquille.

Les conflits internes et le débat sur la qualité de l'éducation ont eu des effets particulièrement positifs, qui caractérisent les années 1973 à 1978. Ils ont provoqué les premières évaluations du cégep et ont ouvert, par le fait même, la voie au développement pédagogique et institutionnel des collèges, notamment en faisant éclore les conceptions, spécifiques au collégial, d'analyse institutionnelle, d'approche-programme et de formation fondamentale, de perfectionnement et de recherche.

L'INTERACTION DES INTERVENANTS

On ne saurait expliquer l'évolution des cégeps, durant ces années, sans reconnaître, au préalable, la dynamique et l'interaction des organismes engagés dans ces premières évaluations et réflexions : les collèges, le ministère de l'Éducation et le Conseil supérieur de l'éducation, la Fédération des cégeps et le Centre d'animation, de développement et de recherche en éducation (CADRE). Le monde des cégeps était encore familial et les actions des agents, imbriquées et complémentaires ; les quelques exemples qui suivent l'illustrent bien.

La Fédération était l'un des trois membres du CADRE et le directeur général du CADRE participait aux réunions du Conseil d'administration de la Fédération.

Étant, à l'époque, directeur de la recherche au CADRE, je prépare, en tant que membre du Conseil supérieur, un avis du Conseil au ministre sur l'accréditation des collèges². Le ministre n'étant pas d'accord avec l'avis, il demande au CADRE, en 1972, de lui proposer un autre mécanisme d'évaluation des collèges³. Puis, le 15 février 1973, il charge le Conseil supérieur d'« effectuer une réflexion... sur l'état et les besoins de l'enseignement collégial ». Le Conseil crée alors le Comité Nadeau, dont j'aurai à rédiger le rapport des travaux. La Fédération des cégeps remettra au comité les mémoires de six de ses commissions et, en 1974, celui de son Assemblée générale : *Six facettes du développement des cégeps*⁴.

Repères chronologiques

1973	Début des travaux du Comité Nadeau	Conseil supérieur de l'éducation
	Premier congrès d'orientation de la Fédération des cégeps	Fédération des cégeps
1974	Présentation au Comité Nadeau du mémoire <i>Six facettes du développement des cégeps</i>	Conseil supérieur de l'éducation
1975	Publication du Rapport Nadeau	Conseil supérieur de l'éducation
	Début de la publication de la collection <i>L'Analyse institutionnelle</i> (jusqu'en 1979)	CADRE
1976	<i>Rapport GTX</i>	DGEC
1977	Symposium <i>Cégepdix</i>	Fédération des cégeps
1978	Publication du Livre blanc, <i>Les collèges du Québec, nouvelle étape</i>	Ministère de l'éducation

Plus tard, en 1977, la Fédération des cégeps confiera à un chercheur du CADRE la tâche de préparer une synthèse des travaux et discussions du symposium *Cégepdix* organisé à l'occasion du dixième anniversaire des cégeps, synthèse que publiera *Prospectives*⁵, éditée par le CADRE. Et le même agent de recherche collaborera, l'année suivante, à la rédaction du Livre blanc du ministère : *Les collèges du Québec, nouvelle étape*⁶.

Ces quelques exemples témoignent de l'interaction des intervenants et de leur préoccupation commune de procéder aux premières évaluations du cégep.

L'ANALYSE INSTITUTIONNELLE

La Commission Parent avait recommandé de mettre en place un système d'accréditation des collèges. Convaincu du bien-fondé de ce processus d'évaluation, le CADRE s'en faisait le promoteur au début des années soixante-dix⁷. Cette promotion était endossée par la Fédération des cégeps et l'Association des collèges privés.

L'idée de l'évaluation chemine. Le ministère estime qu'il accrédite déjà les collèges puisqu'il les a créés, qu'il définit les programmes, qu'il établit les régimes pédagogique et administratif et les conditions de travail du personnel et qu'il contrôle les budgets et assume le financement. D'autre part, le CADRE est conscient que l'important n'est pas tant la reconnaissance officielle externe que le processus même de l'auto-évaluation : il faut « s'évaluer pour évoluer ». Enfin, la recherche scientifique incite nettement à centrer la démarche de l'évaluation institutionnelle sur l'analyse méthodique de sa réalité par l'établissement lui-même.

Le ministère, la Fédération des cégeps et le CADRE s'engagent alors sur la voie de l'analyse institutionnelle. Essentiellement, la démarche a pour buts d'« implanter dans le milieu des institutions d'enseignement le souci d'une auto-analyse scientifique ». Plus spécifiquement, il s'agit de « sensibiliser le milieu, poursuivre des recherches qui mènent à l'approfondissement du concept, à une documentation pertinente et à la fabrication d'instruments d'analyse [et] former des personnes-ressources, des analystes compétents qui joueront dans le milieu le rôle de leaders et de conseillers en analyse institutionnelle⁸ ».

On ne saurait refaire ici le bilan de l'entreprise. Le lecteur intéressé pourra consulter les rapports annuels d'activités et le rapport de recherche du CADRE ou le dossier de la Fédération des cégeps : *Vers des politiques institutionnelles d'évaluation*⁹. Il importe cependant de rappeler certains acquis et leçons de l'expérience.

◆ Malgré la résistance de la part des centrales syndicales qui, à l'époque, qualifiaient toute entreprise d'évaluation de « chasse aux sorcières »¹⁰, et de la part des administrateurs qui appréhendaient la lourdeur de la tâche et les conflits, l'opération de l'analyse institutionnelle a mené à un accord du milieu sur les principes directeurs de l'évaluation des collèges. Ainsi, l'orientation fondamentale d'amener les collèges à se donner des politiques institutionnelles d'évaluation a été par la suite endossée par le Conseil supérieur de l'éducation (Rapport Nadeau, 1975), le ministère (Livre blanc, 1978) et le Conseil des collèges (Commission de l'évaluation, 1979).

◆ Le terrain de l'évaluation institutionnelle a été défriché. Les concepts ont été clarifiés et approfondis, tels le contrôle, l'évaluation et l'analyse des établissements, les données et les indicateurs. Le milieu a été alimenté de guides, d'instruments et de techniques pour l'analyse institutionnelle¹¹. Le développement du Centre de documentation collégiale est lié à cette entreprise. Dans son rapport de 1982, la Fédération des cégeps recense, dans les 38 collèges qui ont participé à l'inventaire des pratiques d'analyse institutionnelle, 419 entreprises d'analyse. Le terrain défriché, on pouvait bâtir.

◆ L'expérience de l'analyse institutionnelle a enfin illustré la nécessité et le rôle d'un centre d'animation, de développement et de recherche en enseignement collégial. Sensibiliser le milieu, approfondir des concepts, planifier une approche, constituer une documentation, instrumenter et accompagner des collèges : ce sont autant de besoins, d'objectifs et d'activités qui exigent un lieu d'ancrage et un travail d'équipe. Le développement d'un réseau d'enseignement a besoin du soutien des organismes gouverne-

L'expérience de l'analyse institutionnelle a illustré la nécessité et le rôle d'un centre d'animation, de développement et de recherche en enseignement collégial

mentaux et des associations d'établissements ou de personnes ; mais des entreprises collectives d'évaluation institutionnelle, de perfectionnement ou de renouvellement pédagogique ne peuvent réussir et durer sans une équipe de chercheurs et d'animateurs. Le projet de l'analyse institutionnelle, centralisé au CADRE, en a fait la démonstration.

LE COLLÈGE (RAPPORT NADEAU)

Le 15 février 1973, le ministre de l'Éducation demande au président du Conseil supérieur « un avis sur l'état et les besoins de l'enseignement collégial, c'est-à-dire sur les résultats atteints à ce jour, sur les problèmes qu'il suscite et sur les orientations à retenir pour son développement ultérieur, tant sur le plan administratif que pédagogique¹² ».

Dans les cégeps, d'incessants conflits perturbent les relations entre administrateurs et enseignants et enrayent le fonctionnement, les activités et la vie même de l'institution. L'opinion publique est alertée et le ministre est pressé de contrôler la situation. Les malins voient alors le ministère refiler le problème au Conseil supérieur.

Quoi qu'il en soit, le Conseil prend au sérieux la demande du ministre. Il entreprend une large consultation du milieu, commande des recherches et consacre à l'étude plus de 80 réunions de ses membres, de ses commissions et de son comité spécial d'étude. Après deux ans de consultation, de recherche et de réflexion, le 21 juillet 1975, le Conseil transmet au ministre son rapport : *Le Collège*¹³.

Témoin actif de cette première évaluation des cégeps, j'en retiendrai ici trois dimensions : la consultation et la recherche, les nouveaux concepts issus de cette réflexion et l'impact du rapport.

La consultation et la recherche

En réponse à son invitation, 340 organismes et personnes présentent au Conseil supérieur leur mémoire sur l'état et les besoins de l'enseignement collégial. Le Comité d'étude du Conseil dégage de ces mémoires les thèmes dominants : besoins des étudiants et notamment des adultes ; formation et pédagogie collégiales ; relations inter-agents et coordination inter-niveaux ; évaluation ; financement.

*La réforme devait s'implanter
« programme par programme,
collège par collège,
à mesure que le milieu serait prêt
et que les programmes
seraient mieux définis »*

Le Conseil entreprend alors une consultation-terrain de tous les cégeps et de leur environnement régional, puis d'organismes provinciaux impliqués dans l'avenir des collèges. Les thèmes dominants, perçus dans les mémoires, servent de base à ces échanges. Ainsi se tiennent 45 ateliers dans les cégeps et 30 tables sectorielles avec les organismes. Le Comité d'étude procède alors à une synthèse de la consultation et en fait l'objet d'une publication¹⁴.

Concurremment, le Conseil effectue un inventaire exhaustif de la documentation sur l'enseignement collégial. Il commande un ensemble de 12 recherches sur les attentes et le rendement des étudiants, sur les conceptions de l'éducation et de la formation collégiale, sur l'état des ressources humaines et financières du réseau des collèges.

Ce premier bilan des cégeps s'effectue dans l'esprit de l'analyse institutionnelle. Fondé sur la consultation, la recherche et la réflexion, il ne vise pas le jugement de valeur mais la compréhension et le développement de l'enseignement collégial.

Les nouveaux concepts

La formation post-secondaire est le concept clé du Rapport Nadeau. L'analyse des besoins de l'étudiant, en ce qui concerne son développement personnel et sa préparation à l'université ou au monde du travail, a mené aux nouveaux concepts de formation fondamentale et d'approche-programme.

Ce que dit essentiellement le Conseil supérieur, c'est que la formation ne tient pas à la transmission de connaissances mais au développement d'habiletés et de compétences ; c'est qu'un programme d'études n'est pas un groupe de cours, mais un ensemble organique d'activités d'apprentissage et d'enseignement, qui visent des objectifs fondamentaux de formation.

« La formation fondamentale se préoccupe de la rigueur de la pensée, du sens critique, de la méthode de travail, de la conscience historique ; elle vise la maîtrise des principes, de la démarche propre des disciplines, des concepts de base et des lois qui permettent de saisir l'essentiel d'un savoir et de le situer dans une culture.¹⁵ »

Le programme d'études est un projet pédagogique. Il est constitué d'activités et de ressources mises en œuvre pour atteindre des

objectifs de formation qui répondent aux besoins de l'étudiant. Maîtres et disciplines deviennent des instruments d'acquisition d'apprentissages essentiels. D'un « supermarché de cours », selon l'expression de Paul Inchauspé¹⁶, le cégep était invité à passer à l'approche-programme.

L'impact du Rapport

Le Conseil supérieur était bien conscient que son rapport interpellait le ministère, les collèges, les départements et qu'il remettait en question les concepts traditionnels de formation et de programme. Dans la dernière partie du rapport, il en posait les conditions d'implantation. La réforme devait s'implanter « programme par programme, collège par collège, à mesure que le milieu serait prêt et que les programmes seraient définis¹⁷ ».

Cette recommandation fut malheureusement négligée. Tombant au milieu des négociations collectives, le Rapport ne connut que le refus ou l'indifférence. Les centrales syndicales partent alors en guerre : « charriage idéologique du pouvoir », « asservissement de l'enseignement collégial aux impératifs de l'entreprise »¹⁸. Le monde du travail exagère en sens contraire : « c'est un rêve de pédagogue que l'étudiant pourrait poursuivre son cheminement selon son propre rythme et ses propres besoins [...] L'individu doit tenir compte d'abord d'un marché, plutôt que de ses propres aspirations personnelles¹⁹ ». Les associations de collèges sont plus positives mais, disent-elles, nous venons de naître ; nous avons connu de multiples soubresauts et crises ; « nous n'avons pas encore digéré les grandes orientations de la réforme ; qu'on ne nous propose pas si tôt une contre-réforme²⁰ ». On imagine la résistance des universitaires ou des chefs de départements des collèges ! Pratiquement seul, le ministère, comme en témoignera le Livre blanc de 1978, accueille positivement le rapport du Conseil. Et il faudra attendre les années quatre-vingt et le renouveau de la préoccupation pédagogique dans les collèges pour que porte enfin le message du Rapport : celui de la formation fondamentale et de l'approche-programme.

LES PREMIERS BILANS DE LA FÉDÉRATION DES CÉGEPS

En 1973, la Fédération des cégeps tient son premier congrès d'orientation. En 1974, elle présente son mémoire au Conseil supérieur : *Six facettes du développement des cégeps*. En 1977, elle organise le symposium *Cégepdix*. Ce seront ses premiers bilans de l'enseignement collégial.

Globalement, la Fédération reconnaît comme acquis la démocratisation du collège, la rationalisation des structures et l'accroissement des ressources, soit les trois objectifs majeurs de la réforme. Font problème, les objectifs spécifiques du cégep et l'arrimage avec le secondaire et l'université, la qualité de la formation, la structure interne et les relations entre les intervenants. On identifie comme objets prioritaires de développement : les plans de développement des collèges, l'éducation des adultes, l'enseignement professionnel, le perfectionnement du personnel, les relations de travail et le financement des cégeps.

Dans la foulée de l'analyse institutionnelle, la Fédération recommande la « mise en place des instruments pour en arriver à une véritable évaluation des institutions et ce, dans la perspective

moderne « d'évaluer pour faire évoluer »²¹. Les 230 participants du Symposium, inspirés cette fois par le Rapport Nadeau, estiment qu'il faut explorer la notion de programme. Il y a un « clivage dysfonctionnel » entre la notion organique de programme, que promeut le Conseil supérieur et à laquelle adhère la Fédération, et la conception du programme selon laquelle le cégep est présentement organisé. En principe, le programme devrait être un « ensemble lié de personnes, de ressources, de contenus et d'activités, qui trouve sa cohésion dans la poursuite d'objectifs communs de formation » ; dans la pratique toutefois, le programme « désigne plutôt un ensemble de cours et d'activités, et le lieu de regroupement et de concertation des enseignants demeure la structure du département, essentiellement basé sur les disciplines²² ».

Le cadre de cette chronique ne permet pas de déployer davantage cette évaluation du Cégep par la Fédération, mais ces quelques notes témoignent bien du consensus qui se dégage des travaux du CADRE, du Conseil supérieur et des collèges eux-mêmes et que viendra confirmer le Livre blanc du ministère.

LE LIVRE BLANC :

Les collèges du Québec, nouvelle étape.

Projet du Gouvernement à l'endroit des CEGEP

Le Livre blanc clôt la période des premières évaluations des cégeps. Le projet du gouvernement se situe au carrefour de l'analyse institutionnelle, du Rapport Nadeau et du symposium *Cégepdix*. Un groupe de travail (GTX) avait préparé, en réaction au rapport du Conseil supérieur, le « Point de vue de la DGEC sur l'enseignement collégial ». En 1976, le *Rapport GTX* fait l'objet d'une consultation dans le milieu collégial. La DGEC qui parraine, depuis 1975, les travaux du CADRE sur l'analyse institutionnelle, participe, en 1977, au symposium organisé par la Fédération pour souligner les dix ans des cégeps. Le Livre blanc fait le point, en 1978, sur l'état et les besoins des collèges du Québec et situe le ministère face à la nouvelle étape à franchir.

À notre avis, le Livre blanc demeure le document majeur de l'histoire des cégeps. Il inspirera, jusqu'à ce jour, les politiques du ministère et encadrera les régimes pédagogique et administratif des collèges.

*Il y a un « clivage dysfonctionnel »
entre la notion organique
de programme et
la conception du programme
selon laquelle le cégep
est présentement organisé*

Dans une première partie, le ministère dresse un bilan et reconnaît les points forts et les points faibles de l'enseignement collégial. Dans une deuxième, il définit les grandes orientations dans lesquelles il s'engage. Il expose enfin les mesures qu'il prendra en vue d'implanter ces orientations.

De l'expérience de l'analyse institutionnelle, le ministère retient le principe de l'auto-évaluation, par les collèges, des apprentissages, des programmes, de l'enseignement et de l'établissement. « À cette fin, il encouragera et soutiendra les efforts d'évaluation et d'analyse auxquels se livrent actuellement plusieurs établissements collégiaux ; il travaillera lui-même à l'élaboration d'indices de qualité susceptibles de faciliter des entreprises d'auto-évaluation²³ ».

Du Rapport Nadeau, il endosse les concepts de formation fondamentale et de programme. Pour le ministère, le programme sera désormais « un ensemble cohérent d'activités d'enseignement par lesquelles on cherche à atteindre certains objectifs de formation²⁴ ». Quant à la formation fondamentale, il en fournit une définition qui alimente depuis lors la réflexion du milieu collégial : « Parler de formation fondamentale, c'est évoquer des apprentissages qui favorisent le développement intégral de la personne et qui sont nécessaires à toute personne humaine pleinement assumée. Ces apprentissages sont d'ordre intellectuel (maîtrise des langages humains et, au premier chef, de la langue maternelle, jugement, rigueur de pensée, capacité d'analyse critique, de synthèse, créativité, réflexion sur l'homme et la société), d'ordre affectif et social (capacité de communiquer, autonomie personnelle, sens des responsabilités, conscience sociale, développement d'un système de valeurs personnelles) ou d'ordre physique (hygiène, condition physique, respect du corps)²⁵ ».

Enfin, d'accord avec le Conseil supérieur, le gouvernement estime « indispensable de créer un organisme national indépendant, dont la mission sera de conseiller le ministre et les collèges dans la mise en œuvre du renouveau souhaité²⁶ » : de là naîtra, en 1979, le Conseil des collèges et sa Commission de l'évaluation à qui l'on confiera la responsabilité d'examiner les politiques institutionnelles d'évaluation et leur mise en œuvre.

CONCLUSION

Conflits et bilans, tel est le souvenir que laisse cette période de l'histoire des cégeps. Ce qui est admirable cependant, c'est qu'à travers les difficultés de communication et de travail, on ait tout de même réussi à analyser, évaluer et renouveler l'enseignement collégial.

Mieux encore, et paradoxalement, c'est durant cette crise que se sont développés deux des mouvements les plus significatifs de l'originalité et de la vitalité des cégeps : le perfectionnement des enseignants et la recherche pédagogique. Ce sera l'objet de la prochaine chronique.

(À suivre)

NOTES ET RÉFÉRENCES

1. *Pédagogie collégiale*, vol. 6, n^{os} 1, 2 et 3.
2. CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'ÉDUCATION, *Avis concernant l'accréditation*, Québec, 19 mars 1971.
3. Voir le contrat de recherche intervenu entre le ministère de l'Éducation et le CADRE, le 22 novembre 1972.
4. FÉDÉRATION DES CÉGÉPS, *Six facettes du développement des cégeps*, Montréal, février, 1974.
5. LUCIER, Pierre, « Les dix ans des cégeps : tendances et orientations du symposium Cégepdix » dans *Prospectives*, Montréal, CADRE, vol. 13, n^o 4, décembre 1977, p. 230-239.
6. MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, *Les collèges du Québec, Nouvelle étape. Projet du gouvernement à l'endroit des CEGEP*, 1978.
7. GINGRAS, Paul-Émile, *Vers l'excellence par l'accréditation*, Montréal, CADRE, 1970 et *Guide d'auto-évaluation*, Montréal, CADRE, 1971.
8. CADRE, *L'analyse institutionnelle, Rapport des activités 1975-1978*, février 1979, p. 15.
9. FÉDÉRATION DES CÉGÉPS, *Vers des politiques institutionnelles d'évaluation*, Montréal, 1982, 4 tomes.
10. FNEQ, *Analyse critique de l'introduction à l'évaluation continue du système et des institutions de l'enseignement collégial*, mars 1982, p. 13.
11. Voir les 11 premiers numéros de la *Collection – L'Analyse institutionnelle*, publiés par le CADRE, de 1975 à 1979.
12. Extrait de la lettre du ministre, citée dans *Le Collège*, p. 7.
13. CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'ÉDUCATION, *Le Collège, Rapport sur l'état et les besoins de l'enseignement collégial*, Québec, juillet 1975.
14. CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'ÉDUCATION, *Le Collège, Synthèse de la consultation sur l'état et les besoins de l'enseignement collégial*, Québec, juillet 1975.
15. Voir note 13, p. 51.
16. INCHAUSPÉ, Paul, *L'avenir du cégep*, Montréal, Liber, 1992, p. 145.
17. Voir note 13, p. 147.
18. GINGRAS, Paul-Émile, *Les réactions au rapport Le Collège*, Conseil supérieur de l'éducation, 1978, p. 22.
19. *Idem*, p. 26.
20. Voir *CÉGÉPROPOS*, Montréal, Fédération des cégeps, numéro spécial, août 1976.
21. Voir note 6, p. 25.
22. Voir note 5, p. 238.
23. Voir note 6, p. 39.
24. *Idem*, p. 48.
35. *Idem*, p.39.
26. *Idem*, p. 76.